

Règlement du concours 2024

« Ma thèse en 180 secondes » Indonésie

organisé par l'Institut français d'Indonésie (IFI)

Article 1 – Organisation

Ma thèse en 180 secondes permet aux doctorants de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire non expert et diversifié. Chaque participant-e doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive ! Ce concours s'inspire de *Three minute thesis* (3MT®), conçu à l'université du Queensland en Australie. Le concept a été repris en 2012 au Québec par l'Association francophone pour le savoir (Acfas) qui a souhaité étendre le projet à l'ensemble des pays francophones.

L'Institut français d'Indonésie a initié l'implantation de cet événement en Indonésie en 2016 afin de générer une différenciation pour les étudiants indonésiens inscrits en thèse en France et ainsi renforcer la coopération bilatérale par un rendez-vous privilégié. Suite aux finales du 3 juin 2016, du 4 mai 2017, du 26 juin 2018, du 1^{er} novembre 2019, du 29 juin 2021 et du 4 octobre 2022, l'IFI organise une septième édition nationale pour l'année 2024.

La finale de la compétition Ma Thèse en 180 secondes Indonésie 2024 aura lieu le 27 septembre 2024.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- S'exprimer en français ;
- Pour participer, le candidat doit être inscrit en doctorat pour l'année universitaire en cours (2023-2024), ou avoir obtenu son doctorat lors de l'année universitaire précédente à savoir 2022-2023 ;
- Présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral ;
- Avoir informé de sa participation au concours leur directeur de thèse et / ou financeurs et son directeur d'unité ;
- Ne pas avoir déjà été finaliste national du concours lors une édition précédente ;
- Seule l'université du candidat et son laboratoire seront affichés sur les supports de communication.

En outre, les participants :

- S'engagent à être disponibles pour la pré-sélection interne ainsi que pour l'entraînement.

- Acceptent que les présentations soient enregistrées que les vidéos et/ou photos puissent être diffusées.
- S'engagent à respecter les conditions de présentation lors de la finale.

ATTENTION : Tout candidat se présentant au concours doit bien tenir compte du calendrier défini pour l'ensemble de ce concours.

Article 3 – Entraînement

Afin d'optimiser le discours de chaque candidat, l'IFI missionne deux coaches pour :

- Accompagner les candidats sur le travail du texte (aide à la traduction, enrichissement du vocabulaire, correction de la grammaire et de la syntaxe, retranscription des traits d'humour...) et de l'expression orale (prononciation, élocution...);
- La mise en place de sessions d'entraînement individuelles à la synthèse et à la vulgarisation du support scientifique ;
- Peaufinage du discours, mise en condition, répétition du discours, prestation scénique, échange avec le public, élocution, respiration, etc. ;
- Une répétition générale et collective, les jours précédant l'événement, qui aura lieu en ligne.
- Une répétition sur place le jour de l'événement afin que les candidats découvrent la salle, que leur diapositive soit testée (légèrement modifiée si besoin), qu'ils puissent faire un essai du micro et du chronomètre et poser des questions s'ils le désirent. Ils font également connaissance avec l'animateur, la personne gardienne du temps et les responsables de l'évènement.

Article 4 – Règlement de la finale

Les contraintes techniques sont décrites ci-dessous et s'appliquent à tous les participants, sans exception.

Contraintes techniques

Lisez bien attentivement les contraintes techniques ci-dessous. Dans un souci d'équité, elles s'appliqueront pendant la finale du regroupement, la demi-finale, la finale nationale et la finale internationale, à tous les participants, sans exception. Les organisateurs régionaux sont appelés à appliquer autant que possible ces contraintes techniques, en fonction des moyens logistiques dont ils disposent.

Départ

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire ;

- La personne gardienne du temps sera placée juste à côté de la scène. Quand le participant est prêt à commencer, il l'indiquera à la personne gardienne du temps par un signe établi au préalable avec le gardien du temps et le même pour tous les candidats. La personne gardienne du temps enclenchera alors le chronomètre. Selon les modalités choisies par les organisateurs, un décompte de 3 secondes peut s'afficher à l'écran du candidat et du public avant le début de décompte des 180 secondes. Le participant peut alors commencer sa présentation ;
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

Interruption

- Sauf en cas de problème technique majeur, le chronomètre ne pourra en aucun cas être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt) ;
- Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas. Dans ce cas, l'animateur devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Visualisation

- S'il le désire, le participant pourra voir en tout temps le décompte précis des secondes sur un petit écran en bas de la scène (le chronomètre peut être placé sur un écran visible par le participant) ;
- Si les moyens logistiques le permettent, un écran peut être installé en face du public afin que celui-ci puisse voir le décompte ;
- Si le participant le souhaite, la personne responsable du chronomètre pourra l'avertir par un signal visuel qu'il ne reste que 30 secondes avant la fin des 180 secondes (ex : agiter un drapeau) si cela n'est pas inclus dans le chronomètre.

Fin

- Un signal suffisamment reconnaissable (sonore ou visuel) indiquera quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il aura le choix : soit continuer sa prestation et dans le même temps se disqualifier pour la compétition, soit ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition ;
- La décision du jury est sans appel.

Chronomètre

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- Un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire ;
- Un décompte de 3 secondes avant le début des 180 secondes peut être ajouté pour faciliter la préparation du candidat ;
- Un signal sonore ou visuel fort marquera la fin des 180 secondes.

Gardien du temps

- Une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber. Quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe convenu d'avance. Le chronomètre est alors lancé et le participant peut commencer sa présentation ;
- S'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin (par un signal visuel) ;
- Un signal suffisamment reconnaissable (sonore ou visuel) indiquera quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive « stop » du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il a le choix : soit il décide de continuer sa prestation et dans le même temps de se disqualifier, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible.

Gestion des interruptions

- Sauf problème technique majeur, le chronomètre ne peut en aucun cas être remis à zéro (même en cas de trou de mémoire, d'erreur de texte ou si le candidat estime qu'il n'était pas prêt) ;
- Si un problème technique majeur se présente (par exemple : un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas), l'animateur interrompra la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Visualisation du temps par le public

- Il est recommandé qu'un écran soit installé en face du public afin que celui-ci puisse voir le décompte.

Présentation orale

- La présentation orale doit se faire en français.
- Aucun accessoire ne sera autorisé : pas de note, pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc.
- Le candidat a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite.
- Selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro casque ou un micro-main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire. Ce dispositif sera également efficient sur toute la durée du concours.

Support visuel

- Les étudiants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- Les étudiants n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- La diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (jpeg ou jpg, résolution conseillée, 300 dpi et format 1920x1080 pixels ou 1024x768 pixels selon

le vidéoprojecteur de la salle). Dans les deux cas, toutes les diapositives seront intégrées dans un seul document Powerpoint par les organisateurs de la finale ;

- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Aucun logo ne devra figurer sur la diapositive du candidat (université, laboratoire, etc.) ;
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- Le visuel du lauréat participant à la finale nationale devra être envoyé au plus tard le 15 septembre 2024 au comité d'organisation français en Indonésie (IFI) ;
- Le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet non vulgarisé de la thèse sera annoncé oralement par l'animateur de la compétition et affiché dans un jingle d'introduction du candidat.

Article 5 – Jury, critère d'évaluation, publication et notification des résultats

Les prestations des doctorants participants devront être évaluées par un jury d'experts.

Pour composer le jury, l'IFI tiendra compte des points suivants :

- Le jury comptera trois membres minimum.
- Il tendra à l'équilibre en termes de genre, d'âge, de disciplines, et de niveau de responsabilité.

Les membres de jury seront désignés par l'équipe de coopération scientifique de l'IFI qui les en informera par courriel.

Le jury portera une attention particulière au talent d'orateur du candidat, à sa capacité de vulgariser son projet de recherche et comment ce projet est mené.

Le rôle du jury est d'identifier le candidat qui aura le plus convaincu pour représenter les valeurs du concours Ma thèse en 180 secondes (et plus largement la diversité des acteurs de la recherche).

Les membres du jury évalueront les présentations données par les doctorants selon quatre critères :

1. Talent d'orateur (noté sur 6)
 - *Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur et a-t-il fait preuve d'éloquence, de justesse de ton ?*
 - Exemples de critères : voix claire, présentation rythmée, justesse du ton utilisé, présence sur scène, interaction avec le public, enchaînement des idées, etc.*
 - *La personnalité du candidat : discours naturel, passionné, retour sur expériences*
2. Vulgarisation du sujet (noté sur 6)
 - *Le participant a-t-il utilisé une narration adéquate à la compréhension des contextes, enjeux et éventuels résultats de ces recherches ?*
 - *Compréhension du sujet*
 - *Si diapositive utilisée, apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ?*

3. Structuration de l'exposé (noté sur 6)

Exemple : construction de l'exposé, mises en contexte / enchaînements

4. Coup de cœur (noté sur 2)

Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion du membre du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du candidat.

Ces critères pourront être rappelés dans une feuille d'évaluation qui sera remise à chaque membre du jury le jour de la compétition.

Le résultat de ce concours sera annoncé pendant la finale nationale et il sera affiché sur le site de l'IFI.

Article 6 – Dotation

Le concours est doté de trois prix :

- 1^{er} prix : financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international, d'une valeur limite de 2 000€ (deux mille euros), sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI ;
- 2^e prix : financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international, d'une valeur limite de 1 500€ (mille cinq cents euros), sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI ;
- 3^e prix : participation au financement du déplacement du doctorant ou jeune docteur à un colloque international d'une valeur limite de 500€ (cinq cents euros), sur avis positif du service de coopération scientifique et technologique de l'IFI.

Les prix sont décernés et pris en charge par l'Ambassade de France - Institut français d'Indonésie. Afin de pouvoir recevoir son prix, le lauréat devra justifier d'une inscription dans une université, qu'il soit doctorant ou jeune docteur.

Le lauréat devra soumettre le projet d'utilisation de son prix pour validation à l'IFI. Il peut s'agir d'un colloque, d'une conférence, d'un séminaire ou équivalent, ayant lieu en France, en Indonésie ou ailleurs à l'étranger.

Le prix est valable à compter du jour de sa réception et jusqu'au **31 décembre 2024**, il sera caduque passé cette date et ne peut être converti en d'autres types de financement.

Article 7 – Inscription

Pour participer à ce concours, les candidats sont invités à remplir le formulaire d'inscription disponible à cette adresse : <https://www.ifi-id.com/form-ma-these-en-180-secondes-2024/#/>, avant le **25 août 2024, 23h59 (heure de Jakarta)**. Pour toute information sur

L'inscription et l'organisation du concours, l'équipe organisatrice de l'IFI est joignable à l'adresse courriel projet@ifi-id.com.

Le candidat devra envoyer à l'équipe organisatrice de l'IFI avant le 25 août 2024 les documents ci-dessous :

- le justificatif d'inscription à l'université, pour l'année universitaire en cours (2023-2024) ou le document justifiant que le doctorant a soutenu (ou va soutenir) sa thèse de doctorat pendant cette année universitaire ;
- la photocopie de la carte de scolarité correspondant à l'une des années universitaires suivantes 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025.

Article 8 – Limitation de responsabilité

L'Institut français d'Indonésie se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 9 – Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération devra se faire par lettre manuscrite, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Les gagnants ne peuvent en aucun cas réclamer le remplacement du lot par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 10 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de l'Institut français d'Indonésie, Jl M. H. Thamrin No. 20 Jakarta Pusat 10350.

Jakarta, le 19 juillet 2024



Jules Irrmann

Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle